

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 069 DU 27 AVRIL 2024 PORTANT NOMINATION D'UN ASSISTANT AU CABINET ET CHARGE DU PROTOCOLE AUPRES DE MADAME LAURENCE NDADAYE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu le Décret n°100/282 du 25 septembre 2007 portant Statut des Membres de la Famille de feu Président Melchior NDADAYE, Héros National de la Démocratie au Burundi ;

Vu le Décret n°100/236 du 12 octobre 2021 portant Révision du Décret n°100/063 du 22 septembre 2020 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du Burundi ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Assistant au Cabinet et chargé du Protocole auprès de Madame Laurence NDADAYE :

Monsieur Jean Baptiste NIYONGABO.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 27 avril 2024,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.